

INSTRUCTIONS D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN - GARANTIE

Instructions d'installation:

Ce que vous devez savoir sur le bois:

- Le bois est un produit naturel.
- Il est sensible aux fluctuations de température et d'humidité.
- Toute exposition directe au soleil peut provoquer une décoloration.
- Tenez toujours compte des différences de couleurs naturelles du bois.

Responsabilités du placeur:

En tant que placeur vous acceptez en toutes circonstances l'ultime contrôle de qualité du produit. Vous êtes le seul responsable d'effectuer ce contrôle AVANT le placement du parquet. Vérifiez minutieusement l'humidité, la qualité, les dommages, la finition et les anomalies éventuelles de forme et de dimension. En cas de doute ne procédez pas au placement mais contactez immédiatement votre distributeur.

AVANT tout placement, contrôlez si les conditions suivantes ont été remplies:

Le support doit:

- être sec:
 - La valeur maximale de l'humidité du support doit être:
 - ⇒ support cimenté 2%
 - ⇒ support bétonné 2%
 - ⇒ support boisé 11%
 - ⇒ support anhydre 0,5%
 - On doit éviter que l'humidité de la construction environnante entre dans le parquet.
- être propre et dépoussiéré
- être suffisamment stable
- être plat

L'environnement:

Température ambiante: entre 18°C et 20°C

Humidité: entre 50% et 60%

Le parquet: Avant le placement, laissez les lamelles s'acclimatiser pendant au moins une semaine:

- Ouvrez seulement les extrémités des boîtes en carton. Ensuite faites une ouverture dans le film en plastique.
- Ne mettez jamais les emballages dans le sens vertical.
- Déposez les boîtes horizontalement à une distance de 50cm du mur.

Lors d'un placement flottant vous devez:

(Seulement autorisé pour le Go-Top 15mm)

- Placer un film PE anti-vapeur PE (épaisseur min. 0,15 mm).
- Placer un sous-film pour parquet de 2 à 3 mm.
- Coller les dents et les rainures avec une colle à bois PVAC résistante à l'eau (colle dispersion D3).
- Prévoir une rainure d'expansion d'au moins 10 mm, à maintenir tout au long du sol.
- Prévoir un joint de dilatation de 10 mm si la largeur du sol excède les 6m et/ou sa longueur franchit les 12 m.

Lors d'un placement à colle vous devez:

(méthode de placement recommandée)

- Utiliser une colle mono-composante élastique ou une colle bicomposante.
- Appliquer suffisamment de colle par m² en tenant compte des recommandations du fournisseur.
- Prévoir une rainure d'expansion d'au moins 10 mm et maintenir tout au long du sol.
- Prévoir un joint de dilatation de 10 mm si la largeur du sol excède les 6 m et/ou sa longueur franchit les 12 m.

Placement sur chauffage par le sol:

(seulement autorisé pour le Top-Oak et le Go-Top 15mm)

Avec un chauffage par le sol, seul le placement à base de colle est toléré.

En toutes circonstances, que ce soit avant, pendant ou après le placement, il faut respecter le protocole du système de chauffage. Le protocole de préchauffement doit être scrupuleusement suivi pour tous les systèmes. Pour le parquet il est primordial de limiter la température de l'eau à 37°C max. Tout changement brusque de température risque de causer des dégâts irréversibles (formation de fissures). Toutefois, il faut toujours respecter certains critères et normes par rapport aux températures maximales des surfaces au sol (des températures de confort de 25°C à 28°C au maximum) et éviter les fortes fluctuations de la température. Pour cette raison il faut de placer des détecteurs de chaleur sous le sol.

Après placement:

Il faut toujours maintenir l'humidité entre 50 et 60%.

Le parquet doit être entretenu selon les instructions d'entretien.

En cas de non-respect des conditions précitées, la garantie sera annulée.

Instructions d'entretien:

Consulter le site internet www.interply.be ou www.woca.be



Garantie:

Interply offre 10 ans de garantie sur votre produit Interparquet à base des conditions suivantes:

- Nous accordons une garantie sur tout défaut présent au moment de la livraison.
- La garantie est seulement accordée lors d'un usage normal.
- Nous accordons uniquement la garantie si le parquet a été placé selon nos instructions de placement.
- Nous accordons uniquement la garantie si les sols finis d'Interparquet ont été entretenus selon les directives d'entretien (se référer aux instructions d'entretien).

Dispositions:

- La garantie sur les sols en bois n'est accordée que si la plainte a été portée par écrit à la société Woodcare BVBA accompagnée de la facture originale dans les 15 jours après la constatation.
- Au cas où la garantie a été déclarée recevable, les parties du sol en bois défectueuses seront remplacées. Si toutefois la livraison du même produit ne serait plus possible, un remplacement sera fait par un produit similaire.
- La garantie accordée se rapporte seulement aux sols fournis et ne se rapporte en aucun cas aux heures de travail, aux matériaux supplémentaires et à tout autre dommage indirect.
- Le délai de la garantie reste inchangé en cas d'acceptation et traitement de la plainte.
- En cas d'une dispute résultante de la garantie sur les sols en bois d'Interparquet, chacune des parties, la firme aussi bien que le client, ont le droit de faire appel à un expert indépendant qui donnera un avis contraignant. L'application de cette clause implique un accord préalable sur la répartition des frais.

Exclusions:

Aucune garantie ne sera accordée si:

- Le placement du revêtement de sol en bois n'a pas été effectué selon les instructions (de placement).
- Les défauts étaient perceptibles avant le placement.
- Les défauts et/ou manquements sont le résultat de dégâts d'eau et/ou d'humidité ou tout(e) autre cause résultant d'un cas de force majeure.
- Les défauts et/ou manquements sont le résultat d'un usage abusif ou inapproprié.
- Les défauts optiques provoqués par une déformation du sol en bois résultant d'une variation de conditions climatiques, des différences de couleurs sous influence de la lumière du soleil et d'un vieillissement et/ou usure normal de la couche de finition.
- Taches ou dégâts mécaniques de la surface (coups, rayures etc.) résultant d'un traitement abusif durant le transport ou le stockage. Dégâts provoqués par des talons aiguilles, des pierres, du sable, des animaux domestiques etc.
- Le parquet a été placé dans un lieu humide et mouillé.
- Le niveau d'humidité n'a pas été maintenu entre 50% et 60%.
- Le revêtement en bois n'a pas été entretenu selon les instructions d'entretien

Toutes nos instructions de placement et d'entretien incluses dans les emballages et figurant sur notre site web, doivent être respectées en toutes circonstances.